



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé
Le :

05 AOUT 2020

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	29	02
Vote			
A l'Unanimité	Pour : 29		
	Contre : 00		
	Abstention : 00		

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

17 Juillet 2020

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

05 AOUT 2020

-et de sa publication le :

05 AOUT 2020

L'an 2020, le 25 Juillet à 8 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17 Juillet 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 Juillet 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉS : M. Jimmy FAUSTA (Départ à 8h45, a donné procuration à Mme Sylviane BOURGEOIS) - M. Claude JERSIER (Départ à 13h15, a donné procuration Mme Josette OTTO) (02)

ABSENTS : (00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Sabrina FELER a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200725_14

ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA CAISSE DES ÉCOLES DE TROIS-RIVIÈRES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2020 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657361 ;
- Vu le projet de Budget 2020 de la Caisse des Ecoles faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de Cinq cent soixante mille euros (560 000€) nécessaire à l'équilibre budgétaire ;

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

.../...

- **Considérant** que cette somme est destinée à atténuer la participation des parents aux frais de transport, de restaurations scolaires et périscolaires (halte-garderie, temps d'activité périscolaire) ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la Commune ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

A L'UNANIMITE

Article 1

D'Attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020, d'un montant de **Cinq cent soixante mille euros (560 000 €)** afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la Caisse des Ecoles de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2

De Dire que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Article 3

De Charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE